

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°002

OBJET : ACTION SOCIALE FACULTATIVE : CRÉATION À TITRE EXPÉRIMENTAL D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT INDIVIDUEL SOCIAL ET SÉCURISÉ POUR LES SÉNIORS ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 31	Nombre de Membres Votants : 32	Date de la Convocation : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, Mme BARDOU

EXCUSE : Mme CLERGUE donne pouvoir à Mme ORTA conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. CROUZET, M. BELONDRADE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme REGNIER, Mme BARTHE.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale facultative, la commune souhaite renforcer son action en faveur du maintien à domicile, de la préservation de l'autonomie et de la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

À ce titre, il est proposé de mettre en place un service municipal de transport social et sécurisé, destiné aux habitants de la commune âgés de 75 ans et plus.

Ce service, conçu comme un dispositif individuel d'accompagnement social, constitue une action complémentaire aux dispositifs de transport existants sur le territoire. Il permettra, dans un premier temps, de faciliter l'accès des bénéficiaires à certains services essentiels, notamment les services bancaires, avec la possibilité d'élargir progressivement son champ d'intervention à d'autres besoins et services de proximité.

Le service reposera sur l'utilisation d'un véhicule communal et sur l'accompagnement d'un agent de la Ville. Les déplacements, réalisés gratuitement sur l'ensemble du territoire communal, seront effectués sur réservation préalable, selon les modalités définies dans le règlement intérieur.

Il est proposé que ce dispositif soit mis en œuvre à compter du 1er octobre, à titre expérimental, pour une durée de six mois. Cette période permettra d'évaluer son fonctionnement, son utilisation par les bénéficiaires et les éventuels ajustements à y apporter.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la création de l'action sociale facultative dénommée « service municipal de transport social et sécurisé pour les seniors » pour une durée expérimentale de 6 mois ;
- D'adopter le règlement intérieur annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tout document nécessaire à la mise en œuvre du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260924-33960A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

